

# **Plan de mobilisation des parties prenantes**

**30 Juillet 2021**

**Petites Subvention du CEPF**

**Conservation des Espèces Marines**

*Création de la Réserve Naturelle Volontaire gérée par les communautés locales de  
Grand Béréby en Côte d'Ivoire*

**Grand Béréby, Région de San Pedro, Côte d'Ivoire**

## **Résumé de la subvention :**

1. Organisation du bénéficiaire : Conservation des Espèces Marines
2. Intitulé de la subvention : Création de la Réserve Naturelle Volontaire gérée par les communautés locales de Grand Béréby en Côte d'Ivoire
3. Numéro de subvention : N/A
4. Montant de la subvention (en USD) : 20,957.98
5. Dates proposées pour la subvention : du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 janvier 2022
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé : Grand Béréby, Côte d'Ivoire
7. Date de préparation de ce document : 30 juillet 2021

## **8. Introduction :**

En amont de la création de la Réserve Naturelle Volontaire (RNV) notre organisation a formé et équipé depuis 2017 huit (8) écogardes locaux issus des villages concernés par la RNV. Depuis lors, ces écogardes luttent, avec l'appui des autorités locales et coutumières, contre le braconnage et les défrichements illicites dans cette zone aux alentours de l'embouchure du fleuve de la Dodo, au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Malheureusement, la procédure de création de la RNV a pris du retard et la prise en charge des écogardes et des autres frais liés à la création de la RNV est épineuse.

Parallèlement, la crise du COVID, qui empêchait la tenue des réunions, a contribué à retarder encore plus la désignation officielle de la RNV dans les délais prévus. Néanmoins ces contraintes liées au rassemblement public ont été levées en Côte d'Ivoire, permettant ainsi la reprise de pour-parler avec les communautés locales et les autorités. De plus, les activités naissantes d'écotourisme qui rapportent des bénéfices aux villages concernés sont aussi négativement impactées par la pandémie. Aussi, pour pallier à ces pertes de revenus et soutenir les efforts de conservation de cette zone riche en biodiversité, CEM accompagnera les 4 communautés locales suivantes : Mani (1 500 habitants), Pitiké (300 habitants), Kablaké (400 habitants) et Teklebo (300 habitants) dans le processus de finalisation de la RNV, et également le développement de moyens de subsistance alternatives axés sur les Produits Forestiers Non-Ligneux (PFNL).

La création de cette RNV d'une superficie de 5,000 hectares environ permettra i) d'assurer la protection de plusieurs espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN dont notamment le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest (en danger critique), le faux gavial (en danger critique), le pangolin à écailles tricuspides (en danger) et le pangolin à longue queue (vulnérable) ; ii) de lutter contre l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles, la déforestation pour l'agriculture, avec notamment des sites agroindustriels jouxtant les zones de biodiversité, l'exploitation du bois et la production de charbon ; et iii) de freiner la construction d'infrastructures hôtelières en bordure de plage et le développement incontrôlé du tourisme.

## **9. Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes :**

Le projet a pour but principal la création d'une Réserve Naturelle Volontaire Communautaire (RNV). Une démarche de classement qui nécessite l'accord et la participation des populations locales qui sont propriétaires des terres. CEM a organisé une enquête socio-économique au sein des 4 villages concernées durant 2 semaines pour mieux connaître les rapports entre les populations et leur environnement (forêts, eaux, etc). Nous avons pris contact avec les services étatiques impliqués par le Projet afin de s'accorder sur les responsabilités chacun et convenir ensemble d'un plan d'action pour la réussite du dit projet.

En parallèle, nous avons mené des réunions de sensibilisation sur les dangers de la déforestation et les biens faits de l'environnement pendant une semaine dans les 4 villages ciblées par le projet en collaboration avec

le cantonnement des Eaux et Forêts et les chefs de village. Au cours de ces rencontres avec les communautés locales des vidéos d'information sur l'importance de la conservation de la biodiversité ont été projetées. A la suite de ces réunions, les communautés à travers les différentes familles propriétaires terriennes et les chefs de villages ont adhéré au projet et donné leur accord pour la création de la RNV. Il est important de souligner la participation du Ministère de l'Agriculture tout au long de ces rencontres pour informer les communautés sur les aspects du foncier lors du processus de classement de terres en RNV.

CEM a ensuite entrepris un plaidoyer auprès des autorités administratives (sous-préfet, député, maire) afin de pouvoir porter ledit projet de création de la RNV au nom des communautés locales. Après l'obtention du soutien et des accords au projet de la part des communautés, du directeur des Eaux & Forêts et du Sous-Préfet de Grand Béréby des courriers ont été adressés à la Direction de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DEPN) responsable de la création des RNV et à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). Aussi, nous pouvons garantir que tous les acteurs clés sont informés du projet et au fait de leurs responsabilités dans son exécution.

## **10. Parties prenantes du projet :**

Les différents acteurs et leur rôle dans le déroulement du projet sont comme suit :

- Les 4 communautés locales concernées par le classement des terres en RNV ; Mani, Kablaké, Pitiké et Teklèbo.
- Les autorités administratives et traditionnelles locales (Sous-Préfecture de Grand Bereby, Député, Chefs des villages ciblées) pour l'appui aux activités de sensibilisation et résolution de conflit.
- Le Ministère en charge de l'Agriculture (délégation de Grand Béréby) lors des activités de sensibilisation sur le foncier au sein des communautés locales cibles et l'établissement des certificats fonciers collectifs.
- Le Cantonnement des Eaux et Forêts de Grand Béréby lors des activités de sensibilisation sur la création de la RNV auprès des 4 communautés locales concernées.
- La Société des Caoutchoucs de Grand Béréby (SOGB) pour l'appui à la délimitation et cartographie de la zone à classer en RNV.
- La Direction de l'Ecologie et de la Protection de la Nature du Ministère de l'Environnement pour la validation de la demande/dossier de classement des terres en RNV.
- Les 4 groupements de femmes bénéficiaires des activités génératrices de revenus basées sur les PFNLs ; les Femmes Entreprenantes de Mani, l'Association des Femmes de Teklèbo, Banounouimou de Pitiké et l'Association des Femmes Battantes de Kablaké.

## **11. Programme de mobilisation des parties prenantes :**

Afin de réaliser la création de la RNV et de porter l'information aux différentes parties prenantes, CEM confectionnera des dépliants et des affiches informant des enjeux de conservation de la biodiversité et de création de la RNV qui seront distribués aux différents acteurs.

Des rapports et/ou PV de réunions seront établis et transmis aux différentes parties pour toute transparence. En cas de besoins, certaines activités seront promues ou médiatisées via les réseaux sociaux et/ou les journaux locaux.

## **12. Méthodes de consultation :**

Des séances d'information sur l'importance de protéger la forêt seront conduites dans les 4 villages concernés par le projet ; Mani, Teklebo, Kablaké et Pitiké. Au minimum, 3 réunions regroupant chacune

environ 50 personnes (jeunes, femmes, agriculteurs) seront tenues dans chacun des 4 villages cibles en collaboration avec le Service des Eaux et Forêts (deux agents mobilisés pour chaque rencontre). Au cours de ces séances, nous discuterons aussi des opportunités de Paiements pour les Services Ecosystémiques (la création de la RNV assurera la pérennisation de la forêt et l'absorption du carbone par celle-ci).

### **13. Autres activités de mobilisation :**

Un groupement de femmes identifié dans chacun des 4 villages ciblées par le projet bénéficiera d'un appui technique pour la création d'activités génératrices de revenus axées sur les PFNLs. Plus précisément, chaque groupement sera équipé d'un séchoir solaire (1 à Mani, 1 à Pitiké, 1 à Kablaké et 1 à Teklebo) qui leurs permettront de sécher par exemple le fruit du *Ricinodendron heudelotii* ou les champignons collectés dans la RNV. Par ailleurs, notre organisation fournira une moto aux groupements des femmes à Pitiké et Kablaké, les 2 villages les plus isolés et éloignés de la route afin de faciliter la vente de leurs PFNLs.

Notre équipe accompagnera également les propriétaires coutumiers dans le processus de déclaration d'une RNV communautaire à travers l'élaboration du dossier technique et la soumission de la demande au Ministère de l'Environnement. A ce jour, CEM a déjà obtenu l'accord verbale des propriétaires terriens pour la création de la réserve. Maintenant les propriétaires doivent s'accorder sur les limites de leurs terres à l'intérieur de la réserve. Une fois l'accord sur les limites obtenu, un géomètre expert fera le relevé des points GPS qui sera suivi par la procédure administrative d'obtention de certificat foncier auprès des autorités ministérielles. Si la demande est acceptée, une commission de création de la RNV présidée par le Préfet de la région sera mise en place par le Ministère et un plan de gestion participative de la Réserve sera établi.

### **14. Calendrier :**

	MOIS 1	MOIS 2	MOIS 3	MOIS 4	MOIS 5	MOIS 6
<b>Réunion Dans les différentes communautés pour présenter le projet détaillé et les objectifs</b>	Dans chaque communauté					
<b>Envoi de courriers et/ou mail aux autres parties prenantes pour présenter le projet détaillé</b>	Dans chaque service					
<b>Envoi de courriers et/ou rapports par mail aux autres parties prenantes pour informer sur les avancés</b>			Dans chaque service	Dans chaque service	Dans chaque service	Dans chaque service

<b>Visite des autres parties prenantes de façon physique</b>		Dans chaque service		Dans chaque service		Dans chaque service
<b>Réunion dans les communautés avec les agents des eaux et forêts</b>		Dans chaque communauté		Dans chaque communauté		
<b>Réunion avec les autres parties prenante à Grand-Béréby sur les activités avenir du projet</b>		Au centre culturel de Grand-Béréby				
<b>Réunion avec les autres parties prenante et les communautés à Grand-Béréby</b>			Au centre culturel de Grand-Béréby			
<b>Echange avec les communautés pour l'avancement du projet et sur les problèmes rencontrés</b>			Dans chaque communauté	Dans chaque communauté	Dans chaque communauté	Dans chaque communauté

## **15. Ressources et responsabilités :**

Un Budget d'environ 4 699,96 \$ sera dégagé pour la mobilisation des parties prenantes afin de mener à bien les activités et pouvoir atteindre nos objectifs. Ce budget sera mis à la disposition de l'équipe et certaines parties prenantes.

Les personnes en charge de la réalisation du projet selon leur rôle et avec les fonds du projet repartis en fonction des activités sont les suivants :

- José Gomez, Chef de projet : chargé du rapportage et de la communication avec les parties prenantes y compris les partenaires financiers.
- Dah Alexandre, le Président de l'organisation et Coordonateur de projet: responsable du bon déroulement du projet et du suivi des dépenses liées au projet.
- Gba Abel, Responsable communautaire : chargé du suivi et de la mise en œuvre de activités de soutien aux communautés locales.

## **16. Mécanisme de résolution des différends :**

Les objectifs du projet seront déclinés lors des réunions avec les différentes parties. Un rapport ou compte rendu des réunions sera remis aux acteurs concernés. Des affiches seront installées dans les centres communautaires précisant les noms et coordonnées des personnes à contacter en cas d'incertitudes et de doléances vis-à-vis du Projet, à savoir ;

- José Gomez, le Trésorier de l'organisation et Chef de projet ; +225 05 05 75 53 66 ; [gomezp\\_jm@hotmail.com](mailto:gomezp_jm@hotmail.com).

- Dah Alexandre, le Président de l'organisation et Coordonateur du projet ; +225 07 08 76 24 45 ; [dahalexandre6@gmail.com](mailto:dahalexandre6@gmail.com).
- Email de l'organisation: [association.cem@hotmail.com](mailto:association.cem@hotmail.com)
- Email de l'Equipe Régionale de Mise en œuvre : [cepf-gfwa-rit@birdlife.org](mailto:cepf-gfwa-rit@birdlife.org)
- Email du Directeur Exécutif du CEPF: [cepfexecutive@conservation.org](mailto:cepfexecutive@conservation.org)

Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmise à l'Equipe Régionale de Mise en œuvre et au Directeur des subventions du CEPF dans un délais de 15 jours. Les responsables du projets communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doéance directement au Directeur exécutif du CEPF à l'adresse [cepfexecutive@conservation.org](mailto:cepfexecutive@conservation.org). Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse du Directeur exécutif du CEPF, il pourra alors transmettre la doléance à la Banque Mondiale, via le bureau local de la Banque Mondiale.

### **17. Suivi et rapportage :**

Le suivi des activités avec les communautés locales et autres parties prenantes se fera à travers la production de rapports et/ou PV des différentes réunions qui seront réalisées par notre équipe. Une copie de ces rapports/PV seront par la suite communiquées aux différentes parties prenantes afin de les informer sur l'évolution des activités. En outre, tout document administratif qui sera délivré directement à CEM par les autorités sera copié puis transmis aux représentants des communautés locales concernées par le projet.